



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40

mairie@saintsavin-isere.fr



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DELIBERATION n° 2023-004

L'an deux mille vingt-trois, le 27 février
à 19 heures 30

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SAINT-SAVIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien DURAND, Président

Date de convocation du C.C.A.S. : 17 février 2023

PRESENTS : Mmes, Ms F. DURAND / V. MONTOVERT / C. BINET / C. COCAT / M. CONTAMIN / C. DENIS / C. DIMIER / E. DUJARDIN / M. FRATACCI / C. LINAGE / P. ROZE / M. SOBOUL / C. VACHER

ABSENTS EXCUSES : Mmes, Ms L. FRANCOIS (pouvoir à V. MONTOVERT) / C. CASTELLI (pouvoir à C. LINAGE) / K. LENFANT (pouvoir à M. FRATACCI) / A. BACHIR (pouvoir à C. COCAT)

ABSENTS :

**SORTIE A LA JOURNEE « VALRHONA ET RESTAURANT A MERCUROL »
POUR LES PLUS DE 60 ANS**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Monsieur le Président expose :

Le CCAS souhaite mettre en place des actions visant à favoriser la vie sociale des habitants de la Commune en proposant des activités à la journée.

L'idée est de proposer aux personnes de 60 ans et plus, une sortie à la journée le 8 juin 2023 « Valrhona et restaurant à Mercurool » organisée par les cars Annequin.

Le tarif proposé pour cette journée (transports inclus) est fixé à 75 € pour un effectif de 45 à 54 personnes.

Le CCAS souhaite appliquer les tarifs suivants : 69 € pour les Saint-Savinois et 75 € pour les personnes extérieures à la commune.

Il ne sera pas envisagé de remboursement en cas d'annulation.

Il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS :

D'approuver ce projet de sortie à la journée « Valrhona et restaurant à Mercurool » pour les personnes de 60 ans et plus selon les conditions détaillées par le Président

D'autoriser le Président à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière afférente

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve ce projet de sortie à la journée « Valrhona et restaurant à Mercurool » pour les personnes de 60 ans et plus selon les conditions détaillées par le Président

Autorise le Président à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière afférente

Fait à SAINT-SAVIN,

Le 27 février 2023



Le Président,


Fabien DURAND